

# **La ville de Salaberry-de-Valleyfield réduit de 20 % le coût des travaux d'infrastructures du hameau Pointe Meloche et du secteur Grande-Île Est.**

**Le conseil municipal  
a adopté le règlement 167  
à cet effet, le 6 octobre dernier.**

**Le projet révisé est le suivant :**

- **construction du réseau d'alimentation en eau potable;**
- **construction du réseau d'égout sanitaire et du réseau de drainage;**
- **rénovation, aménagement et mise aux normes des rues.**

**Les coûts des travaux estimés au départ à 21 M \$ ont été réduits de 20 %, pour un coût total de 17, 6 M \$.**

**La participation financière de la Ville est réduite de 4 142 000 \$ à 2 766 000 \$, ce qui diminue la contribution des citoyens de la ville à la réalisation de ce projet.**

**Cette participation financière est reliée spécifiquement :**

- **au déplacement partiel de services publics;**
- **à la construction d'un collecteur pluvial destiné à servir un territoire en développement;**
- **et à des aménagements routiers sur une voie publique;**

**ce qui n'aura pas d'incidence sur la taxation générale des contribuables campivallensiens.**

**Tel que le prévoit la Loi sur les Cités et Villes, lorsqu'une proportion de 25 % ou moins de l'emprunt à rembourser est à la charge des citoyens de l'ensemble de la ville, seuls les citoyens des secteurs concernés, soit le hameau Pointe Meloche et celui de Grande-Île Est, peuvent participer à la tenue d'un registre afin de procéder à l'emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.**

**Le conseil de la ville de  
Salaberry-de-Valleyfield**

